



# CONFLITS DANS L'AIR

Communiqué de  
section

Reims

N° 2019-6

## Déclaration liminaire au CT local

### Monsieur le président du comité technique,

Le précédent CT local ne s'est pas tenu, conséquence de l'absence de réponses de la DGAC à atténuer l'impact de la transformation *4-Flight* sur le travail en salle, autrement que par des mesures coercitives.

En particulier, les contrôleurs rémois marquaient très fermement leur opposition aux restrictions de leur droits à congés dans un contexte historique de creux des effectifs et de charge de formation continue dont ils ne sont pas responsables.

Il semble sur ce point qu'ils aient été entendus. En faisant preuve d'une approche plus équilibrée, l'administration a pris conscience de l'immense défi technique et social que représente cette phase de transformation vers un nouveau système de contrôle aérien.

Un autre message paraissait être reçu fort et clair : les Rémois ne transigent pas lorsque les lignes rouges sont atteintes. Pourtant, les annonces transmises par SDRH, intervenues en fin de CAP de corps ICNA hier, les ont une nouvelle fois allègrement franchies.

La consigne de retarder à l'après-été aéronautique 2021 les affectations des contrôleurs actuellement en poste aux CRNA Nord et Est est une mesure punitive injuste, donc inacceptable.

Les incertitudes que cette annonce occasionne sur la vie personnelle des agents mutés sont inacceptables.

De manière générale, toute atteinte subie à la mobilité géographique des contrôleurs est inacceptable.

La section locale porte depuis de nombreuses années le seul moyen efficace de maintenir l'effectif du centre à flot : la fidélisation du personnel.

Maintenant dos au mur, l'administration présentait mercredi dernier en réunion plénière protocolaire, une ébauche de fidélisation des contrôleurs du centre. Si les contours du mécanisme en question sont encore très flous, le directeur général rassurait les organisations syndicales sur le caractère incitatif et non-contraignant du dispositif. Aussi, le revirement d'hier qui contredit le directeur général à deux jours d'intervalles est insensé !

Le SNCTA siègera pourtant bien en CT aujourd'hui car à dix-sept jours seulement de débiter le premier bloc de transformation, il est de sa responsabilité de lever les incertitudes des contrôleurs sur leurs futures conditions de travail, ce qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

**Le SNCTA demande à la DGAC de clarifier la teneur des dernières déclarations de SDRH. Le SNCTA conseille plutôt à l'administration de travailler à implémenter un dispositif de fidélisation efficace et non-contraignant avant la prochaine campagne de mobilité. Sans cette assurance, les Rémois sauront se mobiliser, y compris en pleine phase de négociations protocolaires.**